



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

ARRÊTÉ N° 2014/5347

**Portant modification de l'horaire de clôture du scrutin
pour l'élection des représentants au Parlement européen du 25 mai 2014**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral, notamment l'article R. 41 ;

Vu le décret n° 2014-379 du 29 mars 2014 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu les avis émis par les maires du département du Val de Marne ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

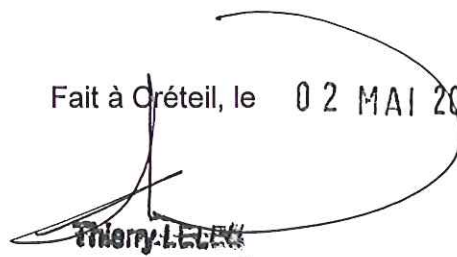
Article 1^{er}- Dans le cadre de l'élection des représentants au Parlement européen du 25 mai 2014, le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 20 heures dans tous les bureaux de vote des communes du département du Val de Marne.

Article 2 - Le Secrétaire général de la Préfecture, les Sous-préfets de l'Haÿ les Roses et de Nogent sur Marne ainsi que les maires des communes du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes du département au plus tard le mardi 20 mai 2014 et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Copie certifiée conforme à l'original
Par délégation, le Chef de bureau


Michel DUPUY

Fait à Créteil, le 02 MAI 2014


Thierry LECHE